

Accise sur l'électricité (Ex. CSPE) : les boulangers et industriels peuvent faire baisser leur facture d'électricité.



Cette taxe représente environ 25 % de votre facture d'électricité : heureusement il existe des possibilités d'exonération et de taux réduits. Pouvez-vous en bénéficier ?

Evolution du taux de l'accise sur l'électricité

2024 Hausse de la taxe	2025 (1er février au 31 juillet)	2025 (1er août au 31 décembre)	2026 (1er février 2026)
Taux normal (€/MWh)	Taux normal (€/MWh)	Taux normal (€/MWh)	Taux normal (€/MWh)
≤ 36 kVA	21	≤ 36 kVA	33,70
Entre 36 et 250 kVA	20,5	Entre 36 et 250 kVA	28,98
> 250 kVA	20,5	> 250 kVA	25,79
Taux réduit : 0,5 €/MWh	Taux réduit : 0,5 €/MWh	Taux réduit : 0,5 €/MWh	Taux réduit : 0,5 €/MWh

Mieux comprendre l'accise sur l'électricité (ex: CSPE)

Cette taxe a été créée pour financer les charges de service public :

- Soutien aux énergies renouvelables,
- Péréquation tarifaire (compensation des surcoûts de production d'électricité dans les zones géographiques non interconnectées),
- Mise en œuvre de dispositifs sociaux pour l'électricité.

Son montant est fixé par les pouvoirs publics.

La CSPE concerne tous les sites de consommation, résidentiels et professionnels



Exonération et taux réduit : suis-je éligible?

Toutes les entreprises du secteur industriel avec une importante consommation d'électricité rapportée à leur valeur ajoutée peuvent bénéficier d'une exonération ou d'un taux réduit de 0,50 soit 26€/MWh a minima d'économies assurées !

Votre entreprise est concernée si :

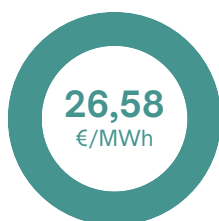
- ✓ Vous exercez une activité industrielle*
Code NAF est compris entre 05.00 et 39.00Z.
- ✓ Le rapport entre la consommation et la valeur ajoutée produite est supérieure à un certain seuil.

Le montant de la réduction sera aussi fonction :

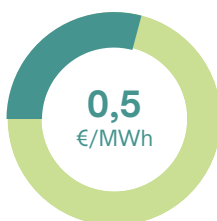
- ✓ De votre seuil d'électro intensité
- ✓ Du risque ou non de fuite carbone présenté par l'entreprise.

2026

Avant
optimisation



Après
optimisation



– 2 608€*

*Pour une consommation annuelle de 100 MWh/an



PACA ENERGIES

Cabinet de conseil en énergie

contact@pacaenergies.net

04 90 43 75 15

- ⚡ Analyse de l'éligibilité
- ⚡ Élaboration du dossier d'exonération / taux réduit
- ⚡ Envoi au fournisseur d'électricité
- ⚡ Transmission justificatifs en cas de contrôle
- ⚡ Suivi, validation, finalisation
- ⚡ Accompagnement à la déclaration de TVA pour remboursement
- ⚡ Actualisation annuelle du dossier

